

**Marché À Procédure Adaptée (MAPA)  
"VOYAGE SCOLAIRE APPN EN HAUTE-SAVOIE - 2025"  
Cahier des Clauses Administratives Particulières n° 2-2024**

Etabli en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

**Dénomination de l'établissement public local d'enseignement**

Collège de l'Albe  
Route de Sainte-Anne  
57670 ALBESTROFF

**Téléphone : 03 87 50 12 20**  
**Télécopie : 03 87 50 12 28**

**Pouvoir Adjudicateur**

Madame Catherine LEROY DEMANGE, Cheffe d'établissement

**Personne responsable du suivi du présent marché**

Monsieur Bruno JAMETTE, Secrétaire général

**Type de produits**

Transports | Services  
PS03 | Sorties et voyages

**Code CPV**

63511000-4 | Organisation de voyages à forfait

## Description

- **Destination** : en Haute-Savoie ;
- **Projet pédagogique** :
- Ce séjour concerne les classes des niveaux de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> du collège, autour d'un projet qui vise :
  - à l'ouverture culturelle et sportive par l'apprentissage de la vie en groupe, l'apprentissage des activités de pleine nature et la découverte de la Haute-Savoie, l'apprentissage et le respect des règles de sécurité inhérentes à la pratique des activités de pleine nature ainsi que le respect de l'environnement,
  - à l'exercice de la citoyenneté vécue en acte dans les apprentissages de l'EPS, par l'appropriation du sens et de la nécessité des règles, la capacité à assurer sa sécurité et celle des autres et par l'engagement dans les différents rôles sociaux,
  - à la construction d'un élève plus autonome, plus responsable et capable de prendre des initiatives. L'élève apprend à concevoir et mener des projets jusqu'à leur terme, ainsi qu'à travailler en équipe et respecter des échéances.
- **Nombre de participants** : 52 (48 élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> et 4 accompagnateurs) ;
- **Dates** : du 30 juin au 4 juillet 2025 pour 5 jours et 4 nuitées :
  - Arrivée au centre d'hébergement le lundi en fin de matinée pour le déjeuner.
  - Retour : départ du centre d'hébergement le vendredi en début d'après-midi après le déjeuner.
- **Prestations sur place** :
  - Hébergement :
    - l'hébergement doit être agréé « Éducation nationale » en conformité avec la réglementation en vigueur, en chambre de 2 à 8 personnes, sanitaires en nombre suffisant (1 pour 10 au minimum), linge de couchage fourni.
  - Restauration :
    - en pension complète, restauration sous forme de buffet / self et offre prenant en compte les régimes spécifiques (allergies, sans porc...). Le premier repas est programmé le lundi midi et le dernier repas sur place est prévu le vendredi du départ.
  - Activités et encadrement :
    - 8 demi-journées d'activités de pleine nature parmi : activité nautique, spéléologie, via ferrata, escalade, parcours d'orientation, équitation...). Les activités sont encadrées par des moniteurs qualifiés conformément à la réglementation en vigueur. Le prêt du matériel propre aux activités du lundi au vendredi pour tous les participants. Les navettes pour les activités prévues à
- **Transport principal** : autocar grand tourisme, formule (Aller et retour) depuis l'établissement ;
- **Souscription d'assurance** : prévoir une assurance Garantie – Annulation – Voyage. Le calcul de l'assurance inclus dans le prix total, doit être divisible par le nombre de participants.

## Personne à contacter pour des précisions sur le séjour

Les candidats pourront poser des questions par courrier électronique à **M. Jérôme FRANCOIS (Professeur d'EPS et organisateur)** à l'adresse : [jerome.francois2@ac-nancy-metz.fr](mailto:jerome.francois2@ac-nancy-metz.fr) .

## Transmission de l'offre

- Sur la plateforme de publication de l'AJI

### Date et heure limites de remise des offres :

- L'offre devra être parvenue avant le **12 novembre 2024 à 12h00**.
- Tout retard entraînera l'élimination du candidat.
- Les dossiers de réponse seront obligatoirement rédigés en langue française.

## Documents à produire

1. Le prix global du séjour (HT et TTC).
2. Le prix unitaire par participant.
3. Le coût du transport et de l'hébergement envisagés (**faire apparaître séparément ces deux coûts**).
4. Le coût des activités.
5. Le prix de l'assurance Garantie – Annulation - Voyage.
6. Le caractère ferme et définitif des prix proposés pour la durée du marché comprenant tous les frais afférents (aucun prix « à partir de » ne sera accepté).
7. Le programme détaillé des prestations.
8. L'acte d'engagement joint en annexe.
9. En cas de sous-traitance, la présentation de l'entreprise et des prestataires retenus (DC3 et DC4).

## Durée de validité de l'offre

Le candidat est tenu de maintenir son offre jusqu'à la date du séjour.

## Jugement de l'offre

Le pouvoir adjudicateur étudiera les offres et se réserve le droit de demander des compléments d'information. Une phase de négociation pourra être engagée avec les candidats. L'offre retenue sera celle qui obtiendra la meilleure note sur les critères suivants :

	Pondération
1. Economiquement la plus avantageuse au regard du prix	40%
2. Qualité des services proposés	30%
3. Adéquation de l'offre par rapport à la demande décrite	30%

Le marché sera attribué au candidat ayant obtenu la meilleure note en fonction de ce barème. En cas d'égalité, le prestataire candidat qui aura formulé l'offre financière, la moins élevée se verra attribuer le marché.

## Modalités de paiement

Le paiement global du séjour s'effectuera par mandat administratif avec virement bancaire ou postal dans les délais fixés par la réglementation en vigueur. L'unité monétaire est l'euro. Conformément aux dispositions de l'instruction n° 10-003-29 du 29 janvier 2010, le paiement avant service fait de voyages et de séjours est possible dans la limite de 70% du prix du voyage, qui sera payé sous forme de deux acomptes. Le dernier paiement de 30% du prix du voyage sera effectué après le séjour.

Le premier acompte de 20% sera versé à la commande et le second acompte de 50% sera versé un mois avant le départ.

Les factures d'acomptes et de solde devront être déposées sur le portail mutualisé de l'État <https://chorus-pro.gouv.fr> (Siret du collège de l'Albe : 195 726 914 00011 ; il n'existe pas de code service ; le numéro de bon de commande du collège est à reporter dans le champ « engagement »). Les factures devront comporter les mentions légales :

- Désignation de la personne publique contractante ;
- Nom et adresse du fournisseur ;
- Numéro de SIRET ou SIREN ;
- N° de la facture ;
- N° de l'engagement du collège ;
- Dénomination précise des prestations ;
- Coût des différentes prestations (Transport : x euros, hébergement : x euros, activités : x euros, etc.) ;
- Montant de la TVA ;
- Numéro de compte bancaire ou postal (IBAN & BIC).